

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 17 octobre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Eric DIARD - Gérard GAZAY - Pascal MONTECOT.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 005-932/16/BM

**■ Attribution d'une subvention à Provence Business Angels pour l'organisation du Provence Angel's Day et approbation d'une convention
MET 16/1650/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Provence Business Angels, est un réseau associatif composé d'une cinquantaine d'entrepreneurs/investisseurs privés.

Affilié au réseau national France Angels, il fait partie des 70 réseaux de Business Angels répartis dans les différents départements de France.

Un Business Angel est un chef d'entreprise ou un manager en activité ou non, qui investit sur ses fonds propres par le biais d'une prise de participation minoritaire dans le capital d'une entreprise afin de contribuer à son développement.

Les Business Angels interviennent sur la phase la plus critique et risquée de la chaîne du financement, celle de l'amorçage, avec des tickets d'investissements de 50 000 à 500 000 euros.

On retrouve majoritairement les Business Angels en amorçage, présents dans 70% des tours de table. Les Business Angels ont tous un profil managérial ou entrepreneurial et apportent aux porteurs de projet en plus de leur investissement, un accompagnement humain, des compétences, un réseau...

Les trois grandes missions de Provence Business Angels sont :

- la mise en relation entre investisseurs/entrepreneurs et porteurs de projet en recherche de fonds propres,

Signé le 17 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 10 Novembre 2016

- le recrutement de nouveaux Business Angels,
- la contribution au développement économique local en encourageant le développement des entreprises et de l'emploi.

Le bilan de Provence Business Angels en 2015 :

- 51 membres
- 100 projets étudiés (deal flow)
- 23 dossiers présentés dont 12 instruits par le comité d'administration
- 8 projets financés pour un total de 7,7 millions d'Euros levés auprès des Business Angels
- plus de 250 participants à chaque édition du programme d'animation « Angels Café »
- Une forte mobilisation dans le cadre de la French Tech Aix-Marseille
- PBA est membre fondateur et membre du Jury de la Business Nursery By KEDGE
- PBA est membre du collège financier du Pôle de compétitivité SCS
- Organisation et/ou participation en tant que jury à de nombreuses conférences et événements (CEFIM / CCIMP / AMU / Financial IT Day / Start-up Weekend Marseille / Trophées Economie de la Provence / Rencontres du financement Région PACA

Les objectifs de Provence Business Angels pour 2016 :

- Porter et animer un débat sur le financement haut des bilans en amorçage auprès des entrepreneurs
- Fédérer des acteurs autour de la chaîne du financement : réunir des porteurs de projets, des investisseurs et des acteurs de l'accompagnement
- Fluidifier l'accès au financement en fonds propres des porteurs de projets
- Proposer de nouveaux formats événementiels pour la mise en relation des porteurs de projets avec l'écosystème du financement.

Parmi les actions 2016, PBA propose un nouvel événementiel d'animation ; le « Provence Angel's Day », programmé en novembre à Marseille, et relais local d'une semaine d'animation nationale organisée par l'écosystème des Business Angels.

En 2015, cette manifestation nationale a été déployée sur 34 événementiels locaux pour 2 500 participants.

L'objectif est de faire mieux connaître le métier l'activité de Business Angels et le levier qu'elle constitue pour l'émergence et la consolidation de projets entrepreneuriaux.

Le format est conçu autour de partage d'expériences entre entrepreneurs et Business Angels avec l'objectif de mettre en lien ce réseau de Business Angels avec l'écosystème entrepreneurial pour en faciliter l'appréhension et l'accès à de nouveaux entrants.

Cet événement s'adresse à des chefs d'entreprises/créateurs et investisseurs et a pour objectif de favoriser l'accès au financement de projets.

L'événement cible une centaine de participants tant au niveau d'investisseurs potentiels et d'entrepreneur en phase de levée de fonds sur un format de 19 à 21h.

Provence Business Angels envisage deux options de localisation, à confirmer, pour son événement :

- Dans les locaux de la Société Marseillaise de Crédit – 75, rue Paradis – 13006 Marseille
- Au théâtre de la Joliette-Minoterie – 2, place Henri Verneuil – 13002 Marseille

Dans le cadre de sa politique de développement économique par l'innovation, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soutient ce type d'actions qui favorisent le développement et l'ancrage territorial d'activités sur son territoire.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 13 000 euros.

Provence Business Angels - Budget prévisionnel second Event Provence Angels Day			
Dépenses prévisionnelles	Budget	Ressources prévisionnelles	Budget
Logistique	3 000	Aix Marseille Metropole	4000
Location salle, mobilier, cocktail dinatoire, hôtesse	3 000	Autofinancement	9000
Communication	3 250		
Affranchissement, fournitures, photocopies etc	500		
Flyers, badges etc...	1 250		
emailing, réseaux sociaux, gestion des invitations et inscriptions, relances etc... 6 J / 250 Jours	1 500		
Sonorisation	5 000		
Vidéo projection et Sonorisation de la salle (location du matériel et équipe technique)	5 000		
Organisation et coordination de l'événement	1 750		
Préparation, mise en place, coordination prestataires externes etc 7 J / 250 € J	1 750		
TOTAL Dépenses	13 000	Total Ressources	13 000

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille Provence d'approuver la délibération relative au soutien de 4 000 euros à Provence Business Angels pour l'organisation du Provence Angel's Day et d'approuver la convention y afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence du 13 octobre 2016.

Ouï le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt de soutenir l'organisation du Provence Angel's Day pour la dynamisation des échanges entre l'écosystème des business angels et le tissu entrepreneurial territorial.

Délibère

Signé le 17 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 10 Novembre 2016

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 4 000 euros à l'association « Provence Business Angels » pour l'organisation du Provence Angel's Day en novembre 2016.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention à l'association « Provence Business Angels ».

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016 de la Métropole Aix-Marseille Provence - CT 1 - sous politique B330 – chapitre 67 – Nature 6748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique et Innovation
technologique

Gérard BRAMOULLÉ